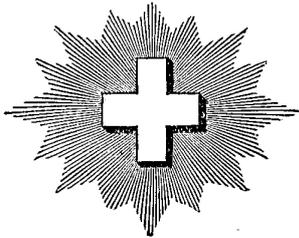


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1^{er} décembre 1931

Demande déposée: 3 juin 1930, 17½ h. — Brevet enregistré: 30 septembre 1931.
(Priorité: France, 12 juin 1929.)

BREVET PRINCIPAL

Adolphe KÉGRESSE, Courbevoie (France).

Dispositif de roulement pour remorques de voitures automobiles.

Dans le brevet suisse n° 132167, on a décrit un dispositif de roulement pour remorque se composant de deux boggies, adaptés à une remorque non suspendue, qui lui permet de résister aux grandes vitesses que pourrait lui imprimer l'automobile qui la traîne. Chaque boggie du dispositif décrit dans ce brevet est indépendant et relié à la remorque au moyen d'une jambe rigide fixée sur l'essieu de cette dernière.

Un tel ensemble présente les inconvénients suivants:

1° Il n'est pas applicable à toutes les remorques, car la conformation de leur essieu varie avec le type, le dispositif de roulement se fixant sur l'essieu ne peut donc se monter que sur le type de remorque sur lequel il a été prévu;

2° Le manque de liaison entre les deux boggies inflige au dispositif lui-même et à sa jambe de liaison des torsions nuisibles;

3° Le dispositif de suspension élastique, disposé de part et d'autre des roues des

boggies et composé pour chaque côté d'un seul ressort à lames, dont les extrémités sont fixées librement sur l'axe même des roues, ne donne pas, dans les virages principalement, une rigidité transversale suffisante; les roues ont tendance à se coucher.

La présente invention a pour but de remédier à ces graves défauts. L'objet de l'invention est un dispositif de roulement pour remorques de voitures automobiles, caractérisé en ce que l'essieu rigide réunissant les deux boggies du dispositif peut coulisser et se bloquer sur l'axe d'oscillation de chaque boggie, chacun de ces axes étant munis de quatre ressorts à lames, formant parallélogramme élastique, et d'un berceau sur lequel les roues de la remorque sont fixées, quand le dispositif est adapté à cette remorque.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 représente, en élévation, une remorque munie du dispositif en question;

La fig. 2 est une vue en plan, et

La fig. 3 une vue en bout.

La remorque est représentée sur toutes les figures par une caisse rectangulaire 1, reposant directement sur un essieu 2, dont les extrémités reçoivent les roues ordinaires 3. Chaque boggie correspondant à chacune des roues de la remorque est composée de deux roues 4 à bandage de caoutchouc. L'axe de ces roues reçoit, à chacune de ses extrémités, un flasque en forme de losange 5 (fig. 1) disposé verticalement, dont les deux extrémités supérieure et inférieure, sont terminées par une fourche. Dans celle-ci, vient s'emboîter, articulée, l'extrémité des ressorts de suspension 6.

On a donc pour un boggie quatre ressorts: deux d'un côté des roues 4, deux de l'autre, disposés l'un au-dessus de l'autre, formant ainsi un parallélogramme élastique. Les quatre ressorts sont fixés rigides par leur partie centrale, sur une pièce commune 7 (fig. 1 et 2) qui porte elle-même, à proximité de son centre, un axe 8, autour duquel tout l'ensemble du boggie peut osciller.

L'axe 8 déborde à l'extérieur de la pièce commune 7 et reçoit un berceau 9, de forme appropriée, dans lequel est fixée la roue 3 de la remorque, quand on a adapté les boggies à cette remorque, au moyen, par exemple, d'un verrou 12 (fig. 1 et 2). La hauteur du berceau au-dessus du sol est prévue suffisamment grande pour que, malgré la flexibilité des ressorts, sa partie inférieure ne vienne jamais raboter le sol.

Sur l'autre extrémité de l'axe 8 (fig. 3), c'est-à-dire celle débordant du côté intérieur de la pièce commune 7, se monte, coulissant un tube 10, qui sert d'essieu aux deux boggies et porte à chacun de ses bouts, un dispositif de blocage 11.

Comme on peut le voir par la description qui précède, les défauts signalés dans le

préambule de ce mémoire, par rapport au dispositif déjà connu, disparaissent complètement et sont corrigés comme suit:

le premier, par l'essieu tubulaire 10, qui peut coulisser sur les extrémités intérieures de l'axe 8, faisant varier ainsi l'écartement des boggies pour l'ajuster à la voie de la remorque;

le deuxième, par le blocage de cet essieu 10 à chacune de ses extrémités sur les axes 8, assurant la liaison rigide entre les deux rouleurs, évitant ainsi les torsions nuisibles;

le troisième, par la disposition de quatre ressorts par boggie, formant parallélogramme élastique et articulé, assurant la tenue transversale des roues, principalement dans les virages.

REVENDICATION:

Dispositif de roulement pour remorques de voitures automobiles, caractérisé en ce que l'essieu rigide réunissant les deux boggies du dispositif peut coulisser et se bloquer sur l'axe d'oscillation de chaque boggie, chacun de ces axes étant munis de quatre ressorts à lames, formant parallélogramme élastique, et d'un berceau sur lequel les roues de la remorque sont fixées, quand le dispositif est adapté à cette remorque.

SOUS-REVENDICATIONS:

- 1 Dispositif selon la revendication, caractérisé en ce que l'essieu rigide est formé par un tube coulissant sur les deux axes d'oscillation des boggies.
- 2 Dispositif selon la revendication et la sous-revendication 1, caractérisé en ce que les roues de la remorque peuvent être fixées dans les berceaux du dispositif à l'aide des moyens de verrouillage.

Adolphe KÉGRESSE.

Mandataires: BOVARD & Cie., Berne.

Adolphe Kégresse

Fig. 1.

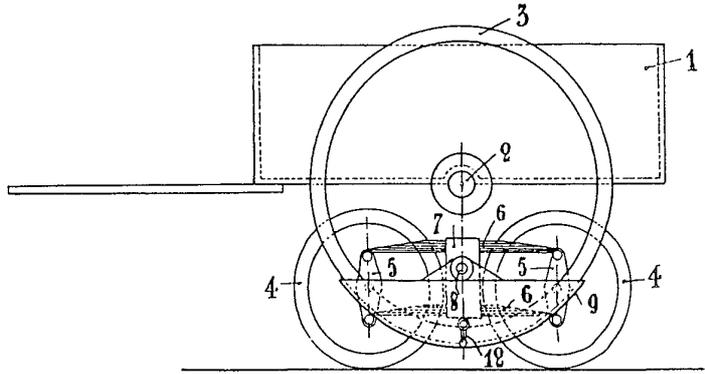


Fig. 2.

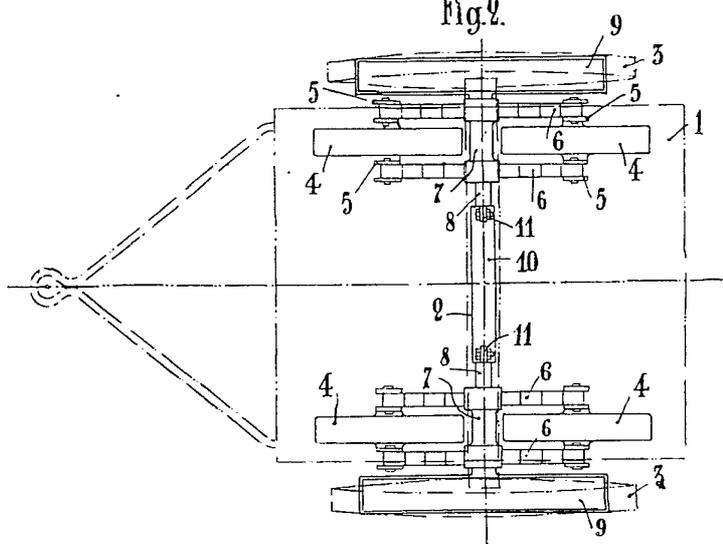


Fig. 5.

